

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1041

présenté par

Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile	0	69 076 445
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Fonds de soutien à la garantie du droit d'asile (ligne nouvelle)	69 076 445	0
TOTAUX	69 076 445	69 076 445
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NFP souhaite réorienter les crédits du programme n°303 Immigration et asile servant à financer une politique publique sécuritaire et répressive vers une politique d'accueil digne de ces personnes. Pour cela, nous proposons de créer une nouvelle ligne budgétaire de fond de soutien à la garantie du droit d'asile, alimentée par les crédits de paiement prévus pour les dépenses de fonctionnement des lieux de rétention.

Le fonctionnement « hôtelier » des lieux de privation de liberté - centres de rétention administrative (CRA), locaux de rétention administrative (LRA), ainsi que la zone d'attente des personnes en instances de Roissy (ZAPI) - est budgété à hauteur de 69,1 millions d'euros contre 56,8 millions en 2024 (52,2 millions en 2023 et 39,7 millions en 2022).

En constante augmentation, ces crédits sont de nouveau largement revus à la hausse au profit de la logique de l'enfermement et de l'expulsion. Cela s'inscrit dans les objectifs fixés par la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) adoptée l'année dernière et qui vise 3000 places d'ici 2027 avec la création de 11 CRA supplémentaires. Le centre d'Olivet a ainsi été livré (90 places) en 2024 faisant passer le nombre de places à 1 959.

Cette course à la rétention pour les personnes étrangères est extrêmement grave, elle s'inscrit dans une politique de "criminalisation" des personnes en situation irrégulière sur le territoire. Ainsi, cet amalgame entre migration et délinquance permet de justifier, contre tout respect de l'État de droit et de la liberté individuelle, de priver de liberté, pendant un maximum de 90 jours, des personnes sans l'intervention a priori d'un juge. La politique de l'asile doit se faire dans le respect des êtres humains et dans l'accompagnement de ces derniers.

Ainsi, nous proposons d'inciter le gouvernement à redonner une place centrale à la politique de l'asile en proposant de supprimer les crédits correspondant au financement des CRA - 69 076 445 millions en AE et en CP sur l'action 03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme 303

"Immigration et asile" pour abonder une nouvelle ligne budgétaire intitulé "Fonds de soutien à la garantie du droit d'asile" de +69 076 445 millions d'euros en AE et en CP, afin de garantir un accueil digne des demandeurs d'asile et des réfugiés sur notre territoire.